Lettre d'information du 30 juin 2025

Chers Elus, Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous informer que la proposition de loi visant à refonder le cadre législatif de la profession infirmière a été définitivement adoptée le 19 juin dernier.

Ce texte, que j'ai soutenu activement, est une réponse concrète aux enjeux que vous affrontez sur le terrain : vieillissement de la population, accès aux soins, tension dans les EHPADs, épuisement des services à domicile.

Lors de la discussion générale au Sénat, j'ai eu l'honneur d'intervenir pour défendre ce texte. Mon intervention s'est appuyée sur les nombreux échanges que j'ai eus ces dernières semaines avec des infirmiers et infirmières de notre territoire. Leurs témoignages, à la fois lucides et poignants, m'ont permis de mieux saisir les réalités de leur exercice au quotidien : un engagement sans faille, mais aussi un fort sentiment de manque de reconnaissance, dans un cadre réglementaire aujourd'hui dépassé.

Lors de mon intervention j'ai pu rappeler que les infirmiers sont devenus des **acteurs de première ligne de la santé de proximité**, en lien étroit avec les dynamiques locales que vous portez, en tant qu'élus, sur le terrain.

Vous le constatez chaque jour, les défis sont nombreux : Maintien à domicile des personnes âgées, surcharge des EHPAD, raréfaction des médecins, rôle grandissant des CCAS dans l'accompagnement social... Ce texte vous offre de nouveaux outils concrets pour faire face à ces enjeux.

Autre apport important de ce texte, **j'ai défendu un amendement -adopté- pour la reconnaissance des infirmiers scolaires comme spécialité autonome.**

En effet, s'il existe déjà un certain nombre de spécialités infirmières (bloc, anesthésie, puériculture…), les infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur n'étaient pas reconnus comme tels. Or, le manque de reconnaissance statutaire freine leur valorisation et affaiblit l'attractivité d'un métier pivot en matière de santé physique et mentale des jeunes.

Pourquoi cette réforme ?

Malgré ses **600 000 professionnels en activité** et une présence renforcée sur le terrain, la profession infirmière peine à répondre à l'augmentation des besoins en soins. Son **cadre d'exercice**, fixé par décret depuis 2004, **n'est plus adapté aux réalités** que vous constatez chaque jour dans vos communes.

Le texte voté propose donc une **refonte structurelle** :

- Il **inscrit dans la loi les grandes missions** de la profession, consacre **la consultation et le diagnostic infirmiers**, et **ouvre le droit de prescription** de certains produits de santé et examens complémentaires.
- Il permet, à titre expérimental, que les patients puissent consulter directement un infirmier, sans passer par un médecin, pour certains soins, dans un cadre sécurisé et coordonné.
- Il **fait évoluer la pratique avancée**, en permettant son déploiement dans de nouveaux lieux d'exercice : **PMI, ASE, établissements scolaires, crèches**.

Des avancées utiles pour les élus locaux

Ces dispositions sont de **véritables leviers d'action pour les maires** :

- Elles facilitent l'**accès aux soins de proximité**, notamment dans les zones sous-dotées ou rurales.
- Elles renforcent la présence soignante **auprès des publics les plus fragiles** (personnes âgées, enfants, familles en difficulté).
- Elles offrent **plus de souplesse** aux CCAS, EHPAD et services à domicile pour travailler avec des professionnels mieux reconnus, mieux intégrés dans les parcours de santé.

Ces évolutions sont autant de leviers à votre disposition pour améliorer l'accès aux soins, soutenir les EHPAD et les services d'aide à domicile, et renforcer l'action de vos CCAS.

Et maintenant ?

La prochaine étape réside dans **l'ouverture des négociations conventionnelles**. Celles-ci permettront de traduire concrètement ces avancées dans les conditions d'exercice et de rémunération, afin de

reconnaître pleinement l'expertise infirmière dans un cadre de **service public de santé de proximité et d'utilité générale**.

Je reste bien entendu à votre écoute pour échanger sur ces sujets et vous tiendrai informés(es) des développements à venir.

Recevez mes meilleures salutations

Laurence Muller-Bronn
Sénatrice du Bas-Rhin
Conseillère d'Alsace – Canton d'Erstein

Vous pouvez me retrouver sur mon site internet,
Sénatrice Laurence Muller-Bronn - Site officiel,
mais également sur mes pages Facebook et LinkedIn

Laurence Muller-Bronn Sénatrice du Bas-Rhin
35A rue du Rhin, 67150, GERSTHEIM senat.lmullerbronn@gmail.com

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Afficher dans le navigateur| Se désinscrire

Envoyé avec Brevo